



Me Sophie Sabot-Barcet,
Présidente du Conseil
supérieur du notariat

En ce début 2024, le CSN se dote d'un média encore plus efficace afin de porter son ambition internationale pour le droit continental dans le cadre de sa stratégie internationale à l'horizon 2030. Vous l'avez sous les yeux. La lettre *i* condense et valorise l'actualité de notre action. Ce nouvel élan éditorial est servi par un design renouvelé et une multiplicité de formats afin de vous procurer une expérience de lecture à la fois panoramique, fluide et rapide. Nous espérons que La lettre *i* vous intéressera et vous souhaitons une belle découverte. »

p. 1

Actualités
Brèves

Le dixième anniversaire
de la coopération notariale
franco-mongole

p. 3

En direct
de la Présidence de l'UINL

« Faire valoir la spécificité
du droit continental »

p. 4

Points de vue
Europe

Le Président du CNUE,
Marius Stračkaitis,
répond à nos questions

ACTUALITÉS



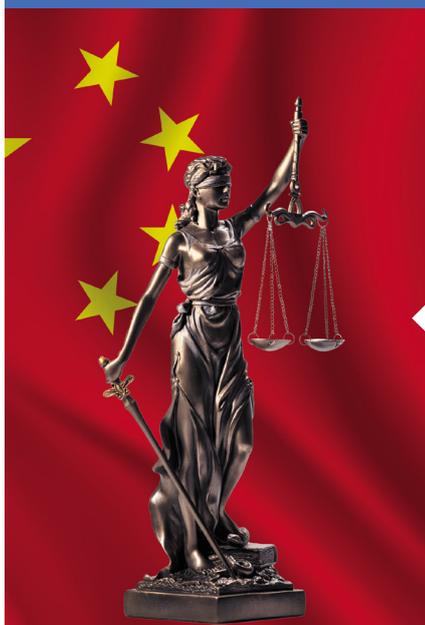
Coopération **Mongolie**

Le dixième anniversaire de la coopération notariale franco-mongole

Quatre mois après le déplacement du Président Emmanuel Macron en Mongolie, qui était la toute première visite d'État d'un Président de la République française dans ce pays depuis l'instauration des relations diplomatiques, le Conseil supérieur du notariat a reçu une importante délégation du notariat mongol dirigée par son Président, Me Bayanjargal. Cette visite marquait le 10^e anniversaire de la coopération notariale franco-mongole, qui a permis de former 340 notaires et magistrats et d'accompagner les évolutions législatives dans ce pays.



ACTUALITÉS

Colloques **Chine**

Regards croisés sur les Codes civils français et chinois

Dans le cadre de l'activité du Centre sino-français de formation et d'échanges juridiques français et notariaux à Shanghai présidé par Mme Sabot-Barcet, Présidente du Conseil supérieur du notariat, et selon les termes de l'accord qui lie le notariat français à l'Association des notaires de Chine, en octobre, plusieurs colloques professionnels et universitaires de droit comparé ont eu lieu avec la participation de notaires et universitaires français. Point d'orgue de ce déplacement : la présentation par l'Ambassadeur de France en Chine, M. Bertrand Lortholary, de la traduction française commentée du nouveau Code civil chinois publiée chez LexisNexis, après plus de deux ans de travail intense de notaires et d'universitaires de renom, tant français que chinois.

Sécurisation foncière **Comores**

Accompagner le développement des Comores

Le notariat français mène depuis 2017 des missions d'appui auprès du notariat des Comores afin de l'aider à se hisser au niveau des standards internationaux de l'UINL, en coopération notamment avec l'Ordre des géomètres-experts (OGE) et Expertise France. Le 23 novembre dernier, le CSN a renouvelé l'accord de coopération avec le notariat des Comores et s'est engagé – avec l'Ordre des géomètres-experts et la Direction générale des finances publiques (DGFIP) – auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, à accompagner la réforme foncière des Comores. Une étape nécessaire au renforcement du développement économique de l'archipel.

Banque mondiale **Washington**

Contribution aux travaux de la Banque mondiale sur le droit et la justice

Le Conseil supérieur du notariat a participé activement en novembre 2023 à la Semaine juridique de la Banque mondiale à Washington. Une réunion a notamment eu lieu avec Christopher Stephens, Vice-Président de la Banque mondiale et directeur du service juridique, ainsi qu'avec plusieurs services de la Banque mondiale afin d'évoquer les problématiques juridiques liées au développement. Dans ce cadre, la délégation du CSN a également animé un déjeuner de travail autour des questions d'identification des personnes. Ces réunions ont mis en évidence la réelle volonté de l'institution internationale de poursuivre sa coopération avec les experts notaires.

AGENDA

Les 5 et 6 mars 2024

5^e Conférence des notariats de l'Océan Indien à Tananarive (Madagascar)

Du 1^{er} au 5 juillet 2024

Pour sa 12^e édition, L'Université du Notariat mondial aura lieu pour la première fois à Paris en juillet 2024



Du 25 au 27 septembre 2024

120^e Congrès des notaires à Bordeaux avec pour thème : Vers un urbanisme durable - Accompagner les projets face aux défis environnementaux



« Faire valoir la spécificité du droit continental qui représente environ les 2/3 de la population mondiale »

Président depuis un an de l'Union internationale du notariat, qui rassemble les professionnels de 91 pays du monde entier, Lionel Galliez, notaire à Paris, évoque les grands axes de son mandat et les moments forts de son action en 2023. Au menu : renforcement de la coopération avec les organisations internationales, déjudiciarisation et harmonisation de la profession au travers d'un code international du notariat. Un programme ambitieux Premier bilan.



Lionel Galliez,
Président de l'UINL

Maître Galliez, quels sont les axes prioritaires de votre mandat ?

Il y en a trois. Le premier : poursuivre nos efforts de coopération et expliquer que le rôle de l'Union internationale du notariat, seule organisation internationale de notaires à dimension mondiale, est d'être l'interlocuteur de notre profession auprès

des grandes organisations que sont les Nations Unies ou la Banque mondiale, organisations qui produisent des normes et également des classements pour faire valoir la spécificité du notariat et plus généralement du droit continental. Ça reste quand même un système juridique dominant puisqu'il représente à peu près deux tiers de la population mondiale.

« Le notaire nous semble le mieux placé pour reprendre les missions non contentieuses du magistrat. »

Le deuxième grand chantier, c'est celui de l'extension des compétences des notaires via la déjudiciarisation. Le dernier grand projet, c'est le projet d'un code international du notariat visant à donner un texte de droit souple, donc de droit flexible. Si j'étais anglophone, je dirais "soft law", c'est-à-dire un droit qui n'est pas contraignant mais au contraire incitatif,

visant à élever les standards de la profession dans tous les pays membres et également à inciter à une forme d'harmonisation entre les différents notariats du monde.

Pouvez-vous revenir sur les deux faits marquants de votre première année de mandat et éclairer les enjeux à venir ?

La tenue de notre Conseil général au Bénin. Un choix délibéré de la présidence française pour mettre en avant le continent Africain. Cette réunion a permis de faire travailler ensemble tous les acteurs de la filière foncière sur une nouvelle loi qui entre en vigueur au Bénin et qui confie aux notaires les transferts de propriété immobilière. Quant à la réunion de Brasilia, elle a permis la signature d'un accord de coopération avec l'Union internationale des magistrats. L'objectif étant d'étendre les compétences des notaires en permettant aux magistrats d'être soulagés de la charge de travail que représentent les dossiers non contentieux.

Comment travaillez-vous pour faciliter ce transfert de compétences des magistrats vers les notaires ?

Par cet accord de coopération avec l'Union internationale des magistrats, mais aussi, plus simplement par un travail d'inventaire de toutes les expériences réussies de transfert de compétences vers des notaires dans les différents pays membres. C'est effectif sur le divorce, bientôt pour les successions. Et j'ai souhaité également que chaque commission continentale, en Asie, en Afrique ou en Amérique, fasse le même inventaire pour accélérer ce mouvement de transfert du non contentieux des magistrats vers les notaires.



Pour écouter le podcast
en intégralité, flashez ce QR code





« Les États européens font confiance aux notaires pour leur confier de nouvelles fonctions et réduire ainsi la charge de travail des tribunaux »

Nouveau Président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE), Marius Stračkaitis revient sur les ambitions de son mandat à venir, et sur les enjeux pour la profession.



Marius Stračkaitis,
Président du Conseil
des Notariats de
l'Union Européenne

Les pays de l'UE ont tous des spécificités en matière de notariat, qu'est ce qui les unit et rassemble ?

Tout d'abord, nos notaires sont unis par les principes du notariat latin et par la conviction que le notaire joue un rôle extrêmement important dans l'application du principe de légalité dans les transactions civiles. Autre sujet important pour tous les notaires : leur rôle en tant qu'acteurs

impartiaux d'une justice impartiale pour tout ce qui concerne les relations juridiques civiles.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le contrôle préventif qu'assurent les notaires réduit le nombre de litiges portés devant les tribunaux.

Grâce aux notaires aussi, les données des registres officiels sont exactes et fiables. C'est pourquoi le Conseil des notariats de l'Union européenne suit les projets de législation de l'Union européenne, en formulant des commentaires et des suggestions.

Une priorité de votre mandat : la numérisation de la profession, pouvez-vous nous en dire plus ?

Les technologies de l'information et l'utilisation de l'intelligence artificielle peuvent faciliter le travail du notaire. Dans notre pays, par exemple, nous avons le système digital "e-notaras". Nous l'avons intégré au système automatisé d'identification personnelle, de sorte

que, lorsqu'on établit un acte notarié à distance, la photo de la personne figurant dans le document d'identification personnelle est comparée automatiquement au visage de la personne placée devant la caméra vidéo.

Il est très important de veiller non seulement à ce que cette identification soit sécurisée, mais aussi de protéger les données personnelles et la confidentialité, et de sécuriser les échanges de documents notariés, de même que le stockage des documents. Les nouvelles technologies apportent de nouvelles possibilités pour la profession de notaire. Il faut les utiliser. Néanmoins, elles présentent aussi des risques, qu'il faut gérer.

En quoi est-ce primordial selon vous de soutenir le notariat en Ukraine, et comment comptez-vous intervenir ?

Il y a quelques jours, le président de la Chambre des Notaires d'Ukraine, mon confrère et ami, Volodymyr Marchenko, m'a envoyé des photos de son bureau après une attaque de missile russe au centre de Kharkiv. Il a eu de la chance : même si les fenêtres ont été brisées, ses archives contenues dans des boîtes en fer sont restées intactes. Depuis le début de la guerre, nous avons reçu d'Ukraine des images d'études endommagées et brûlées. Nous savons qu'il y a eu des blessés, et même des morts, parmi les notaires et leurs proches, c'est pourquoi le soutien aux notaires ukrainiens et à la Chambre des Notaires du pays fait partie des priorités de la présidence lituanienne.



Pour voir la vidéo en intégralité,
flashez ce QR code

BIO EXPRESS

Marius Stračkaitis est notaire à Klaipėda (Lituanie) depuis 1999. Diplômé de la faculté de droit de l'Université de Vilnius, il a travaillé comme professeur de droit à l'Université de Klaipėda de 1995 à 2003. Depuis 2014, il est membre du Conseil général de l'UINL. Il devient président du CNUE le 11 janvier 2024.



Inauguration de la Cité internationale de la langue française, soutenue par le CSN

La Cité internationale de la langue française, abritée au château de Villers-Cotterêts, met en lumière l'évolution du français, son développement et son influence dans le monde. Un projet inauguré le 30 octobre dernier par Emmanuel Macron, et auquel les Notaires de France ont apporté leur soutien.

Signée par François 1^{er} en 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts est considérée comme un texte fondateur pour le notariat. Il imposa en effet le français dans tous les actes de l'administration et de la justice. Deux symboles qui ont motivé le soutien des Notaires de France à la restauration de la salle « En langue française, et non autrement ? » qui expose ce plus ancien texte législatif encore en vigueur. Mais le soutien et l'engagement des Notaires de France vont au-delà de ce mécénat pour la Cité internationale de la langue française. En effet, le Conseil supérieur du notariat fournit également un expert au collège Droit et Justice de la Commission d'enrichissement de la langue française, qui œuvre pour conserver au français sa cohérence et sa clarté, éviter de l'appauvrir et le complexifier. Maître Laurence Leguil, deuxième Vice-Présidente du CSN, en charge de l'international, détaille les enjeux liés au rayonnement du français : « *Notre langue est un vecteur d'influence pour exporter la culture juridique, l'expertise et la singularité du notariat français. En tant qu'officiers publics ministériels, nous faisons en sorte que la francophonie soit défendue, portée et exportée.* »



« Nous militons pour le français, qui véhicule notre savoir et notre sensibilité juridiques, inhérents à notre culture de droit continental. »

Me Sophie Sabot-Barcet,
Présidente du Conseil supérieur du notariat

Le CSN, engagé pour la francophonie

« Dans les domaines juridique ou technique, les mots incarnent des concepts bien spécifiques, témoigne Laurent Fritsch, expert de la Commission d'enrichissement de la langue française et notaire à Marseille. Toute altération ou dénaturation du sens de ces termes entrave la compréhension du droit pour le citoyen, comme pour le juriste. Pour identifier les anglicismes utilisés dans le domaine juridique, pour éviter l'effacement progressif des termes équivalents français et pour nous adapter aux réalités nouvelles de notre société, nous menons un travail de création et d'adaptation de concepts et de termes juridiques étrangers dans notre langue. Villers-Cotterêts est à ce titre un symbole de premier plan pour le notariat français. »

Le saviez-vous ?

FRANCE TERME
le site culture.fr/franceterme
recense les termes
nouveaux/enrichis/adaptés
de la langue française
publiés au JO.

9 000

La Commission d'enrichissement
de la langue française a apporté
240 termes nouveaux
en 2022 et 9 000 depuis 1972.

Les notaires, acteurs engagés pour la sécurisation des transactions immobilières au Vietnam

Dans le cadre du 30^e anniversaire des relations juridiques et judiciaires et du 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Vietnam sur le thème des « cultures partagées », des délégations du CSN se sont rendues à trois reprises au Vietnam au 2^e semestre de l'année 2023, intervenant en particulier dans le cadre des travaux en cours en matière immobilière.

L'expertise du notariat français a pu être apportée en septembre à Hanoï lors d'un colloque sur la sécurisation des transactions immobilières et dans la protection des droits des citoyens. Il a été rappelé à cette occasion aux professions, acteurs politiques et gouvernementaux présents, quel était le rôle des notaires pour sécuriser les contrats immobiliers entre les parties, mais aussi en matière de perception fiscale ou de lutte contre le blanchiment d'argent. Le ministre de la Justice, M. Le Thanh Long, y a évoqué l'idée de faire renaître une maison du droit vietnamo-française, à l'instar de celle que le CSN avait participé à fonder en 1993, pour aider à la formation des professionnels du droit et

fournir une expertise juridique sur les projets de lois, alors que la France est le deuxième investisseur de l'Union européenne au Vietnam. Un mois plus tard, c'est à Hô Chi Minh-Ville qu'à l'initiative de l'Université s'est tenu un colloque franco-vietnamien sur le droit immobilier, qui a permis d'échanger sur les pratiques juridiques dans chacun des deux pays. Enfin en novembre, c'est à l'initiative du ministère de la Justice français que s'est tenu un séminaire de haut niveau sur les modes alternatifs de règlement des conflits ; la médiation, dans laquelle le notariat français s'investit tout particulièrement, y était à l'honneur.

QUELQUES REPÈRES AU VIETNAM



3 200
notaires

1 400
études

plus de **600**
notaires et juristes
vietnamiens formés
par le notariat
français depuis 2003

22 M
d'actes établis
entre 2020 et 2022

Une maison du droit vietnamo-française a existé à Hanoï de 1993 à 2012, sous l'impulsion de François Mitterrand. Le Conseil supérieur du notariat fut l'un de ses fondateurs et animateurs pour créer un droit cohérent avec l'entrée du Vietnam dans l'économie de marché.

Le Code civil vietnamien a été adopté en 1995, suivi du Code de commerce, sur le modèle du droit français.

La signature d'un nouvel accord

Pour matérialiser cet engagement commun, le CSN, représenté par Jean Deléage, et l'Association nationale des notaires du Vietnam, représentée par Me Nguyen Chi Thien, ont signé un nouvel accord de coopération jusqu'en 2025. Perfectionnement de la législation,

coopération renforcée en matière de formation et amplification de la collaboration pour la numérisation des activités notariales permettront de répondre ensemble aux nouveaux défis juridiques et technologiques.